

## **Textes issus de la loi du 11 février 2005**

**Années 2008 et 2009**

### **Emploi**

[Décret n° 2009-1272 du 21 octobre 2009](#) relatif à l'accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés

### **Formation professionnelle**

[Instruction n° 08-139 JS du 12 novembre 2008](#) relative aux modalités de mise en œuvre des procédures d'aménagement pour l'accès des personnes handicapées aux diplômes sportifs, dans le cadre du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS), du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS), et du diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DES JEPS).  
Format PDF.

<http://www.inet.jeunesse-sports.gouv.fr/pdf/bojs/200810/08-139.pdf>

### **Ressources**

[Note d'information DGAS du 11 avril 2008](#) relative à la mise en œuvre du nouveau bordereau mensuel de compensation par l'Etat des charges de garantie de rémunération des travailleurs handicapés (GRTH) en établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Format PDF.  
[Avec les pièces jointes](#) (3 fichiers zippés aux formats PDF et XLS).

[Circulaire DGAS/MAS 2008-26 du 29 janvier 2008](#) relative à la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés, du barème du plafond de ressources applicable aux adultes handicapés, de la majoration vie autonome, du complément d'allocation aux adultes handicapés au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Format PDF

[http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2008/08-03/SEL\\_20080003\\_0100\\_0122.pdf](http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2008/08-03/SEL_20080003_0100_0122.pdf)

### **ESAT**

[Circulaire n°DGAS/3B/2008/259 du 1er aout 2008](#) relative aux établissements et services d'aide par le travail et aux personnes handicapées qui y sont accueillies. (trouver un lien internet)

**(Lien andicat)**

### **Entreprises adaptées**

### **Textes généraux**

[Décret n° 2009-322 du 20 mars 2009](#) relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020436314&dateTexte=>

[Décret n° 2008-1391 du 19 décembre 2008](#) relatif à la mise en œuvre de l'exception au droit d'auteur, aux droits voisins et au droit des producteurs de bases de données en faveur de personnes atteintes d'un handicap

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019986557&dateTexte=>

[Circulaire DGAS/SD 2/CNSA n° 2008-191 du 5 juin 2008](#) relative aux orientations et à la répartition de la section IV du budget de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour l'année 2008. Format PDF.

<http://dcalin.fr/handicap.html#2>

[Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2007](#) fixant pour l'année 2007 la fraction des ressources mentionnées respectivement au a du 2 du I et au a du III de l'[article L. 14-10-5](#) du [code de l'action sociale et des familles](#) affectée au financement des dépenses d'animation et de prévention en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées et aux frais d'études de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.